

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2025**  
**COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP**

La réunion a débuté le 14 janvier 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

**Membres présents :**

Monsieur BÉQUET Christophe  
Madame BESSE Flavie  
Monsieur BOSSAT Thierry  
Madame BRACQ Catherine  
Monsieur CUSATI Adrien  
Madame FOY Virginie  
Madame GUILLEMAILLE Lucie  
Monsieur GUILLEMAILLE Philippe  
Madame LAMBERT Patricia  
Monsieur MICHONNEAU Philippe  
Monsieur MORETTI Angelo  
Monsieur REMY Dominique  
Madame REMY Laurence  
Monsieur ROBERT Jean-Claude  
Madame SAUTIERE Virginie  
Monsieur TRIBOU Arnaud

**Membres absents représentés :**

-

**Membres absents :**

Madame AUZOUX Agnès  
Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2025\_01 - Mise à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)  
2025\_02 - Délibération portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget  
2025\_03 - Remplacement du régulateur de chauffage de la salle du Jard  
2025\_04 - Espace socioculturel : demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la partie Espace de vie sociale  
- Questions diverses

---

<b>2025_01 - Mise à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)</b>
---

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Le complément indemnitaire annuel (CIA).

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le RIFSEEP, en réexaminant le montant de l'IFSE ainsi qu'en revalorisant le CIA, et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP est applicable aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné. Il sera appliqué au bout de six mois consécutifs d'ancienneté dans la collectivité.

L'IFSE est une indemnité mensuelle liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels. M. Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants minimums et maximums annuels pour l'IFSE. Le montant pour chaque groupe sera fixé par l'autorité territoriale, et l'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté.

Un complément indemnitaire annuel (CIA) pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent, appréciés lors de l'entretien professionnel. Le CIA sera déterminé en tenant compte des résultats professionnels obtenus par l'agent, de la réalisation de ses objectifs, et de ses compétences professionnelles et techniques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de modifier le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de réexaminer le montant de l'IFSE et de revaloriser le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.

**16 voix pour**

#### **2025\_02 - Délibération portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 selon le détail ci-dessous :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 1 993 734,67 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

<b>Imputations</b>	<b>Montants ouverts</b>
<b>Chapitre 21</b>	<b>70 500 €</b>
2117 - Bois et forêts	1 250 €
2131 - Bâtiments publics	23 500 €
2132 - Bâtiments privés	25 000 €
2135 – Instal gén, agenc, aménag des constr	10 000 €
2152 - Installations de voirie	3 000 €

2183 - Matériel informatique	2 000 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 000 €
2188 - Autres	3 750 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 selon le détail exposé ci-dessus.

**16 voix pour**

**2025\_03 - Remplacement du régulateur de chauffage de la salle du Jard**

Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la société Peythieu pour le remplacement du régulateur de chauffage défectueux de la salle du Jard, pour un montant de 1 897 € HT, soit 2 276,40 € TTC, comprenant les pièces et la main d'œuvre.

**16 voix pour**

**2025\_04 - Espace socioculturel : demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la partie Espace de vie sociale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 8 octobre 2024 n°2024-67, un plan de financement prévisionnel a été adopté pour la construction d'un Espace socioculturel comprenant une partie Espace de vie sociale.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est également possible de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAF), en vue d'un soutien à l'investissement pour la partie Espace de vie sociale (EVS) du projet Espace socioculturel, qui entre dans les champs d'action sociale de la CAF.

Il précise que cette aide financière peut être accordée à hauteur de 40 % maximum de la dépense, plafonnée à 60 000 € pour un territoire en Zone de Revitalisation Rurale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'aide à l'investissement de la CAF pour 60 000 € d'un montant subventionnable de 638 645.89 €, et charge M. le Maire de déposer un dossier de demande d'aide à l'investissement au titre du programme d'investissement dans les champs d'action sociale de la CAF.

**16 voix pour**

**Questions diverses**

Organisation du service administratif

Réintégration d'un agent en congé longue maladie

Repas des aînés du 19 janvier  
Just classik festival  
Gestion des logements communaux  
Travaux autoroutiers du 24 mars au 18 avril

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Monsieur CUSATI Adrien  
Secrétaire de séance



Monsieur ROBERT Jean-Claude,  
Maire

